

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Décision DB 2023-077

Travaux de réhabilitation du premier étage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) d'Espérasa

Date de convocation : 11/10/2023	Liste des délibérations affichées le :	
Membres en exercice : 10	Présents : 6 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 4	Votants : 6

Présents : Francis SAVY, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Christian SOULA et Alfred VISMARA.

Procurations : Néant

Excusés : Elvire ANDREWS, Jacques GALY, Mohamed EL HABCHI et Bernard VAQUIÉ.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

Afin de lutter contre la désertification médicale en Haute Vallée de l'Aude, la communauté de communes des Pyrénées audoises (CCPA) s'est engagée auprès des professionnels de santé ayant un projet abouti d'exercice professionnel collectif et coordonné, destiné à mieux répondre au besoin de "Travailler ensemble" et aux problématiques de santé actuelles.

Dans ce contexte, et par un portage de l'opération immobilière entre la CCPA et les partenaires institutionnels, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle d'Espérasa a vu le jour en juin 2017, favorisant ainsi la mutualisation entre professionnels et facilitant de futures installations.

Aujourd'hui, pour être encore plus attractif et pour répondre au besoin d'accueil de nouveaux professionnels de santé il est proposé de réhabiliter le premier étage de la MSP pour la création d'un espace de travail privatif avec un coin cuisine et un espace nuit avec deux chambres.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment son article L.6323-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes des Pyrénées audoises,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017 portant modification des compétences de la communauté de communes des Pyrénées audoises,

Considérant que la communauté de communes des Pyrénées audoises dispose de 2 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) de compétence intercommunale,

Considérant que la MSP d'Espérasa doit renforcer son attractivité pour attirer des nouveaux professionnels de santé,

Après en avoir délibéré,

Membres présents	6	Suffrages exprimés	6
Retraits avant vote	0	Pour	6
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **Article 1 :** La Communauté de communes des Pyrénées audoises réaffirme son soutien aux professionnels de santé dans sa lutte contre la désertification médicale par la réhabilitation du premier étage de la maison de santé. Cet espace permettra de proposer un espace privatif avec deux chambres et un espace de travail pour répondre au besoin d'accueil de nouveaux professionnels de santé.
- **Article 2 :** Le plan de financement de ce projet de réhabilitation est établi comme suit :

DETR	41 922 €	30 %
REGION	34 935 €	25 %
Contractualisation sociale Département Aude	34 935 €	25 %
AUTOFINANCEMENT CCPA	27 949 €	20 %
TOTAL	139 741 €	100 %

- **Article 3 :** Le Président est autorisé à solliciter les financements nécessaires par le dépôt de demandes de subventions.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 27/10/23
- ❖ et de sa publication le 27/10/23